

## AVIS DE COURSE TYPE KITEBOARD 2017-2020

### Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

### CHAMPIONNATS DE FRANCE DE KITEBOARD - XTREM GLISS FESTIVAL DU 26 AU 29 OCTOBRE 2017 CROZON-MORGAT SOCIÉTÉ DES RÉGATES DE DOUARNENEZ GRADE 3

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

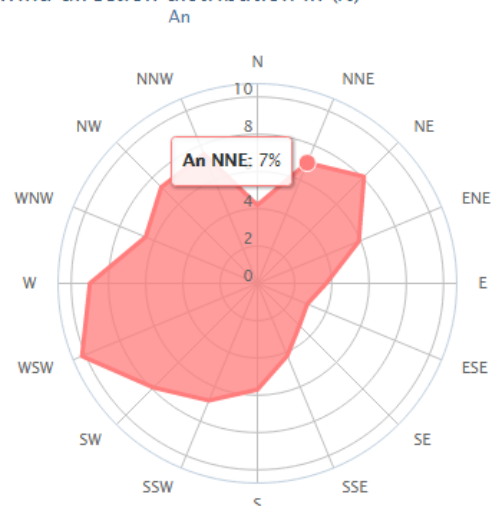
#### 1. LIEU

1.1 La compétition se déroulera à Crozon Morgat (29 Finistère) Quai Kador, plage de Morgat, **Village Xtrem Gliss Festival**

1.2 Les conditions météorologiques sont de type :

- vents dominants W, WSW et SW,
- température de l'eau 17°C, température de l'air min 10°C, maxi 19°C

Wind direction distribution in (%)



## 1.3 Les horaires des marées

<http://www.horaire-maree.fr/maree/MORGAT/>

| Date                                   | Heure        | Hauteur      | Coefficient |
|--|--------------|--------------|-------------|
| Jeudi 26 octobre                       | 03h14        | 2,46m        | 49          |
|  | <b>09h16</b> | <b>5,45m</b> |             |
|  | 15h40        | 2,53m        | 44          |
|  | <b>21h36</b> | <b>5,16m</b> |             |
| Vendredi 27 octobre                    | 03h58        | 2,78m        | 38          |
|  | <b>10h05</b> | <b>5,14m</b> |             |
|  | 16h33        | 2,81m        | 34          |
|  | <b>22h33</b> | <b>4,88m</b> |             |
| Samedi 28 octobre                      | 05h02        | 3,03m        | 31          |
|  | <b>11h17</b> | <b>4,93m</b> |             |
|  | 17h47        | 2,95m        |             |
| Changement d'heure<br>de UTC+2 à UTC+1 |              |              |             |
| Dimanche 29 octobre                    | 05h29        | 3,07m        | 32          |
|  | <b>11h44</b> | <b>4,96m</b> |             |
|  | 18h06        | 2,85m        |             |

## 2. REGLES

La régata sera régie par :

- 2.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV), incluant l'annexe F
- 2.2 Les règlements fédéraux.

## 3. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les kiteboards doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

## 4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 4.1 Le Championnat de France Kiteboard regroupe 3 épreuves :
  - Une épreuve catégorie Twin Tip (ouverte aux Surf Kite)
  - Une épreuve catégorie Kite Foil Open
  - Une épreuve catégorie Kite Foil Formule 41 (les riders devront présenter 4 ailes, 1 planche et 1 foil qu'ils utiliseront sur l'ensemble de la compétition (identifié par marquage contrôlable lors des 4 jours)
- 4.2 La régata est ouverte à tous types de planche sans restrictions et toutes les catégories d'âge à partir de 14 ans au premier janvier de l'année en cours.
- 4.3 Les kiteboards admissibles peuvent s'inscrire au plus tard le 25/10/2017 sur les sites web :
  - [xtremglissfestival.com](http://xtremglissfestival.com) (ouverture du site le 20/09/2017)
  - [marketplace.awoo.fr/757](http://marketplace.awoo.fr/757)
- 4.4 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

## 5. DROITS A PAYER

5.1 Les droits requis sont les suivants :

| Classe                             | Montant avant le 5/10/2017 | Montant après le 5/10/2017 |
|------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Twin Tip<br>(ouvert aux Surf Kite) | 70 €                       | 95 €                       |
| Kite Foil Open                     | 70 €                       | 95 €                       |
| Formule 41                         | 70 €                       | 95 €                       |

5.2 Les inscriptions sont définitivement closes le 25/10/2017 à 18h30

5.3 Les inscriptions sont réalisées au plus tard le 25/10/2017 sur les sites web :

- [xtremglissfestival.com](http://xtremglissfestival.com) (ouverture du site le 20/09/2017)
- [marketplace.awoo.fr/757](http://marketplace.awoo.fr/757)

5.4 Le nombre maximal de compétiteurs est de : *120 toutes classes confondues*

5.5 Les confirmations d'inscriptions ont lieu au village de l'XTREM GLISS FESTIVAL, Quai Kador Morgat.

5.6 Pour le lycra de la compétition, un chèque de caution de 50 € à l'ordre de l'Autorité Organisatrice est demandé lors de la confirmation des inscriptions.

5.7 Les autres droits optionnels à payer sont, pour les accompagnants, les repas de midi et du soir (signaler le nombre à l'inscription). Les tickets repas seront à retirer et à payer sur place.

5.8 50% des droits d'inscription peuvent être remboursés sur présentation d'un certificat médical décrivant une raison valable empêchant la participation du compétiteur.

## 6. PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription :

25/10/2017 de 15h30 à 18h30

6.2 Jauge et contrôles :

Pour les concurrents en formule 41 -> Un marquage sera effectué à la confirmation des inscriptions et des contrôles effectués pendant la compétition.

6.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

| Date       | Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement | Classe(s) |
|------------|---|-----------|
| 26/10/2017 | <i>Races 10h</i>                                | Toutes    |
| 27/10/2017 | <i>Races 10h</i>                                | Toutes    |
| 28/10/2017 | <i>Races 10h</i>                                | Toutes    |
| 29/10/2017 | <i>Races 10h</i>                                | Toutes    |

6.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30.

6.5 Le programme détaillé des courses est décrit dans les Instructions de Course.

6.6 Les détails et les précisions d'information sur les événements sociaux sont affichés sur le tableau officiel.

## 7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de Course et les annexes éventuelles sont disponibles à la confirmation des inscriptions, et affichées sur le tableau officiel.

## 8. LES PARCOURS

8.1. Les parcours seront décrits dans les instructions de course en respect de la réglementation en vigueur et seront précisés sur le tableau officiel.

8.2. La zone de course est décrite dans les Instructions de Course.

## 9. CLASSEMENT

Une course devra être validée pour valider la compétition.

**10. SECURITE [DP]**

les concurrents doivent être équipés des éléments suivants :

- un moyen de repérage lumineux individuel et une combinaison isothermique conforme à la division 240,
- un casque conforme,
- un gilet d'aide à la flottabilité 50N conforme ou une veste de protection conforme.
- un déclencheur conforme permettant d'annuler la puissance de l'aile sans la perdre (déclencheur),
- un libérateur conforme permettant la désolidarisation complète de l'aile et du concurrent,
- un dispositif coupe ligne adapté aux conditions de compétition.

A terre, il est demandé aux compétiteurs de positionner leurs planches de kite avec les ailerons dirigés vers le sol, afin d'éviter tout accident.

Le Comité de Course pourra réclamer contre tout concurrent ne respectant pas ces règles. Après décision du jury, le concurrent pourra être déclaré DSQ.

**11. IDENTIFICATION**

Chaque concurrent doit porter le dossard officiel de la compétition avec son numéro d'identification à chaque fois qu'il ira sur l'eau pendant l'événement.

**12. SYSTEME DE PENALITE**

Le système de pénalité sera défini dans les Instructions de Course.

**13. PRIX**

Des prix seront distribués (Trophées et lots partenaires) pour les 3 premiers de chaque catégorie comportant plus de 6 participants. A défaut de 6 participants, seul le 1<sup>er</sup> sera récompensé.

**14. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. Les concurrents participent à la compétition entièrement à leurs propres risques. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité sauf faute prouvée des organisateurs et de la direction de course, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la compétition, aussi bien avant, pendant, qu'après la compétition.

**15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter le club Société des Régates de Douarnenez:

- Mail : [srdouarnenez@orange.fr](mailto:srdouarnenez@orange.fr)
- Site Web : <https://www.xtremglissfestival.com>
- Responsable événement : [seakiteboardingclub@gmail.com](mailto:seakiteboardingclub@gmail.com) ou tél. : 06.30.49.79.76

(A supprimer en l'absence de concurrents étrangers attendus)  
**ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES**

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020  
 translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: [http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury\\_appel.asp](http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp)

**ANNEXE ZONE DE COURSE**  
*(joindre si possible un extrait de carte)*

